

L'expérience de la Commission Femmes et ville de la Ville de Québec vue de l'intérieur

Nicole Brais

Volume 10, Number 2, 1997

Territoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057943ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057943ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brais, N. (1997). L'expérience de la Commission Femmes et ville de la Ville de Québec vue de l'intérieur. *Recherches féministes*, 10(2), 193–200.
<https://doi.org/10.7202/057943ar>

Article abstract

In this article, the author takes a critical look at the recent history of the Women and City Commission of Québec City, a new advisory body implemented by the Québec City Council five years ago. The aim of this Commission is to promote the participation of women in municipal public life and to improve their quality of life. Through her personal implication, the author is able to distinguish between the possibilities and the limits of such an experience in Québec. She discusses, among others things, the difficulty of making the Commission and women's groups work together at the local level, taking into account that the actions of these groups are largely nationally oriented. The vulnerability of this original municipal organisation in these times of financial austerity is also examined.

L'expérience de la Commission Femmes et ville de la Ville de Québec vue de l'intérieur

Nicole Brais

Depuis une dizaine d'années, au Québec, on note une augmentation lente mais constante des femmes dans les postes électifs. Il en est ainsi dans le domaine de la politique municipale où les femmes occupent une part croissante des fonctions à la tête de la mairie et au sein du Conseil municipal¹. Mais leur représentation demeure encore si faible que l'on doute de l'impact de leur présence sur les politiques et les programmes adoptés par le gouvernement auquel elles participent. Il arrive pourtant qu'assez rapidement ces femmes réussissent à faire adopter des mesures qui non seulement doivent permettre à l'ensemble des citoyennes de participer à la gestion de leur milieu de vie mais peuvent aussi appuyer ces conseillères dans l'exercice d'un pouvoir au féminin. Nous nous proposons de faire ici le bilan d'une telle expérience, soit celle de la Commission Femmes et ville de la Ville de Québec, créée au printemps 1993 par le conseil municipal dirigé alors par l'équipe du Rassemblement populaire de Québec. Dans un premier temps, nous décrirons brièvement la Commission pour exposer dans un second temps les principales réalisations, les limites et les potentialités d'une telle structure au niveau municipal.

La petite histoire de la Commission Femmes et ville

Le Rassemblement populaire est un parti politique issu principalement du milieu communautaire de Québec. Dès ses débuts, il avait parmi ses objectifs de mettre en place des mécanismes de consultation permettant à la population de prendre une part plus active dans la gestion de leur ville. Les femmes du parti entendent bien aussi participer de plein droit aux affaires de la Ville et faire en sorte que les femmes en général puissent se faire entendre. C'est une femme, Winnie Frohn, qui la première a occupé le poste de chef de l'opposition, reconnu par la charte de la Ville de Québec. En 1989, le Rassemblement populaire prend le pouvoir avec à sa tête Jean-Paul L'Allier. Dès le premier mandat, les femmes élues y prennent une part active. Au deuxième mandat, les sièges au comité exécutif, composé de six élues et élus, sont également répartis entre les

1. En 1981, les mairesses représentaient 2,3 p. 100 de l'ensemble des personnes élues à ce poste et les conseillères municipales formaient 8,1 p. 100 de l'ensemble des conseils municipaux. Ces proportions sont passées à 8,9 p. 100 et 19,5 p. 100 respectivement en 1994 (Gouvernement du Québec 1997 : 9). Pour plus de détails, voir l'article d'Évelyne Tardy et Guy Bédard dans ce numéro.

hommes et les femmes. Dans ce contexte, ces femmes ont pu infléchir les politiques, en l'occurrence celle de la consultation publique, en faisant adopter la mise en place de la Commission Femmes et ville en tant que première commission consultative permanente².

Cette commission présidée par une conseillère est composée de trois femmes élues³, dont une conseillère de l'opposition, d'une représentante de l'administration et d'une douzaine de citoyennes ayant posé leur candidature et ayant été nommées par le comité exécutif. Il s'agit de candidatures proposées par les groupes de femmes ou encore soumises sur une base individuelle. Elles sont sélectionnées de manière à représenter tous les secteurs de la ville et les différentes préoccupations portées par le mouvement féministe.

Le rôle de la Commission consiste à évaluer l'impact des politiques, des programmes, des services et des équipements municipaux sur les conditions de vie des femmes et à recommander au conseil municipal des mesures pour améliorer ces conditions. Pour remplir son premier mandat, la Commission a, dans un premier temps, rencontré les principaux services visés afin de faire le point sur leur degré de sensibilisation à la problématique des femmes et sur les services offerts aux citoyennes. Dans un second temps, elle a mené une vaste consultation auprès des citoyennes de Québec dans le but de soumettre au conseil municipal un rapport assorti de recommandations. Tout au long de cet exercice, les membres de la Commission ont eu le souci de rejoindre les femmes de toutes conditions et de faciliter leur participation. Pour atteindre cet objectif, elles ont innové de manière à rendre les mécanismes de consultation moins formels et plus accessibles. Ainsi, la Commission, plutôt que de s'en tenir uniquement aux habituelles audiences publiques avec présentation de mémoires, a animé des rencontres sous forme d'ateliers dans chacun des secteurs de la ville. Les membres ont agi comme animatrices et secrétaires dans des ateliers où l'on traitait des questions de sécurité, de loisirs, d'habitation, de transport et de vie de quartier. Cette démarche ainsi que l'audience publique à laquelle une douzaine de groupes ont présenté des mémoires ont fourni la matière première au rapport que la Commission Femmes et ville a déposé au conseil municipal à l'automne 1994.

Le rapport, outre qu'il fait le point sur les conditions de vie des femmes à Québec, cible six enjeux prioritaires :

- offrir à Québec des logements de qualité, abordables, sécuritaires et conçus pour répondre aux besoins des femmes et des familles;
- aménager des quartiers vivants, accessibles, diversifiés et sécuritaires;
- favoriser des déplacements faciles et sécuritaires, tenant compte de la diversité des moyens de locomotion;

2. Le projet initial de la Commission Femmes et ville a été élaboré par une équipe de femmes membres du parti et regroupées alors autour de la conseillère Francine Roberge.

3. Depuis les élections de l'automne 1997, la présidence est assumée par M^{me} Linda Cloutier, aussi membre du Comité exécutif. Un autre siège a été accordé à M^{me} Odile Roy, conseillère du Rassemblement populaire. Enfin, comme le prévoient les règlements, le troisième siège est actuellement occupé par une conseillère d'un parti de l'opposition, M^{me} France Dupont, élue sous la bannière du Parti des citoyens de Québec.

- dans chaque quartier, offrir des services de loisir adaptés aux besoins des différents groupes cibles et considérer prioritairement les enfants ainsi que les adolescentes et adolescents;
- faire en sorte que les femmes se sentent plus en sécurité et moins vulnérables à Québec;
- accroître les possibilités de travail pour les femmes;
- associer davantage les femmes à la vie municipale.

Les réactions du conseil municipal au moment du dépôt du rapport ont été généralement très positives. Le document a été ensuite acheminé dans chacun des services qui ont dû, sur la base des recommandations qui les touchaient, élaborer un plan d'action. Afin d'assurer une coordination de ce travail, un comité interservices a été mis sur pied, formé de représentants et de représentantes de chacun des services⁴. Ce comité est actuellement supervisé par la représentante de l'administration siégeant à la Commission et son mandat est d'assurer la diffusion du rapport, l'analyse et le suivi des recommandations de la Commission.

Pour leur deuxième mandat, les membres de la Commission ont décidé de donner la priorité, outre au suivi du rapport, aux dossiers de la sécurité urbaine, de la participation des femmes à la vie municipale et du développement économique. Au cours des consultations, la question de la sécurité urbaine est apparue incontournable. De même, les membres de la Commission ont pu réaliser à quel point l'augmentation de la participation des femmes à la vie municipale exige des efforts soutenus et l'élaboration de méthodes nouvelles et dynamiques. Quant au développement économique, il est apparu comme un thème négligé durant les consultations où fut mise en lumière l'urgence d'améliorer la condition économique des femmes. Or la Ville, bien qu'elle ait un rôle limité sur le plan économique comparativement aux niveaux supérieurs de gouvernement, dispose néanmoins de certains leviers dont elle peut se servir au bénéfice de ses citoyennes⁵. Parallèlement aux dossiers qu'elle privilégie de travailler, la Commission doit aussi ponctuellement donner des avis sur les dossiers qui lui sont transmis par le comité exécutif.

Une histoire riche, mais encore à faire

De façon très générale, on peut avancer que les objectifs de la Commission Femmes et ville s'articulent autour de deux pôles centraux. La première cible est interne. Il s'agit d'opérer un changement de paradigme à l'intérieur de la fonction publique, c'est-à-dire de faire intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans la conception et l'application des programmes et politiques des différents services. Dans ce cas, il faut être en mesure de connaître finement les conditions de vie des femmes et en tenir compte dans l'élaboration de politiques afin que celles-ci ne contribuent pas à augmenter les écarts entre les hommes et les femmes. Ce changement de méthodologie, qui

4. Il est à noter que la création de cette structure faisait partie des recommandations de la Commission.

5. Un groupe de femmes de l'Université Laval a souligné cet oubli et formulé une recommandation pour que la Commission Femmes et ville considère cette thématique dans le cadre de ses travaux futurs. Voir Brais, *et al.* (1994).

repose largement sur une évolution des mentalités, peut être favorisé par une plus grande présence des femmes dans la fonction publique, particulièrement dans les lieux décisionnels. La seconde cible est externe. Il s'agit d'encourager la participation des femmes à la vie politique municipale en facilitant les conditions de participation et en démontrant la pertinence des enjeux autour des questions «Femmes et ville». Nous esquisserons maintenant un bilan des activités de la Commission articulé autour de ces deux grands objectifs.

La Commission par rapport à l'Administration municipale

À ce niveau, le travail de la Commission a eu un impact certain. Dès les premières rencontres avec les différents services, le besoin de données statistiques ventilées selon le sexe est apparu de façon criante et des actions ont été entreprises sur-le-champ pour corriger la situation. Le Service de la planification a désormais la responsabilité de tenir à jour toutes les données statistiques pertinentes. De même, les autres services, dans le cadre de leurs activités respectives, colligent les données selon le sexe. Les rencontres avec les membres de la Commission ainsi que la diffusion efficace et coordonnée du rapport à l'intérieur des services ont permis une prise de conscience de la spécificité du rapport des femmes à l'espace urbain. Par exemple, au printemps dernier, le Service de l'ingénierie a soumis un de ses projets à l'examen d'une marche exploratoire⁶ à laquelle plusieurs femmes fonctionnaires ont participé. À l'intérieur de la fonction publique, un effort est fait pour augmenter la proportion de femmes dans les postes d'encadrement et les postes professionnels⁷. Enfin, une politique a été adoptée pour assurer une représentation équitable des femmes. Elles étaient déjà paritaires au comité exécutif. Elles le sont dorénavant au sein des commissions consultatives⁸, des conseils de quartier, de la Commission d'urbanisme, etc.

Malgré ces résultats encourageants du côté de l'administration municipale, la Commission est aux prises avec de sérieuses limites qui relèvent en grande partie de la difficulté à traiter efficacement d'un dossier de nature horizontale à l'intérieur des cadres de fonctionnement des administrations en général. En effet, un dossier comme celui des femmes touche une multitude de dimensions qui ne relèvent pas de d'un seul service. Au contraire, ce dossier concerne l'ensemble de la structure, d'où la difficulté de coordonner un suivi de façon diligente. La mise sur pied du comité interservices devait répondre à cette difficulté. Toutefois, il apparaît que tant que la question des femmes ne deviendra pas l'unique responsabilité d'une répondante attitrée, il sera difficile de faire avancer les choses rapidement⁹. Dans le même ordre d'idée, la Commission jugeait essentiel

6. Les marches exploratoires offrent un outil pertinent d'évaluation de la qualité des aménagements urbains au regard de la sécurité des personnes, des femmes en particulier. Cet outil a été d'abord élaboré par des groupes de femmes de Toronto. La Commission a adapté l'outil et fait de sa diffusion une de ses priorités.

7. Les postes de cadres occupés par des femmes sont augmenté de 4 à 8, tandis que les professionnelles sont passées de 30 à 39. Même si la progression est intéressante, les femmes demeurent fortement sous-représentées. Voir Bouffard (1994).

8. À l'exception de la Commission Femmes et ville, bien sûr, où les hommes sont absents.

9. En ce moment, la coordonnatrice du comité interservices, qui est aussi directrice adjointe d'un service, et l'animatrice du Bureau des consultations publiques sont les deux responsables du dossier. Toutefois, celui-ci ne représente qu'un dossier parmi tous ceux qu'elles ont à traiter dans le cadre de leurs fonctions.

que se crée le réflexe de soumettre son avis à tous les projets ayant des incidences sur les femmes et, idéalement, à l'étape de l'élaboration afin qu'elle puisse influencer sur le résultat final. Or, à la limite, tous les projets peuvent avoir des retombées sur les femmes et la Commission pourrait être inondée de mandats au risque de sombrer dans l'inefficacité totale. Un travail de définition demeure donc encore à faire pour distinguer de la façon la plus rigoureuse possible les dossiers stratégiques des dossiers périphériques.

La Commission par rapport aux citoyennes

Le second objectif de la Commission, soit celui de favoriser la participation des femmes à la vie municipale, représente encore un immense défi. Dans le cadre de la consultation, les moyens élaborés par la Commission ont donné des résultats intéressants. Alors que les consultations publiques en général attirent toujours une minorité de femmes, celle qui a été menée par la Commission sous forme d'ateliers thématiques, avec service de garderie fourni, a donné des résultats positifs. Les travaux de la Commission suscitent un intérêt certain, comme en témoigne le nombre grandissant de candidatures soumises au moment du renouvellement des postes. Une liste de femmes intéressées a été préparée à partir des consultations, des candidatures, etc. Depuis, d'autres moyens ont été adoptés, dont une politique de remboursement des frais de garde pour les membres des commissions et des conseils de quartier. Enfin, on note que, sur le plan individuel, des femmes ayant participé à des conseils de quartier ont décidé de se porter candidates aux élections de l'automne 1997. Toutefois, on est loin de pouvoir crier victoire sur ce front, entre autres pour ce qui est des liens entre la Commission et les groupes de femmes à l'œuvre sur le territoire de la Ville de Québec. En effet, les groupes de femmes n'ont pas été nombreux à présenter un mémoire à l'occasion de l'audience publique ni à soutenir activement des candidatures au moment de pourvoir aux postes à la Commission.

Pour expliquer ces difficultés, on peut émettre différentes hypothèses, dont celle de la méfiance des groupes à l'endroit des instances politiques et de la peur de la récupération. Nous préférons penser que la démonstration de l'enjeu que représente le rapport entre «femmes» et «ville» n'est pas faite. L'action des groupes de femmes est généralement orientée vers des secteurs qui relèvent des gouvernements centraux (santé, sécurité du revenu, accès au travail, etc.). Dans le contexte de décentralisation actuel, ces groupes sont déjà extrêmement sollicités pour participer aux différents conseils régionaux responsables de ces dossiers (régies régionales de la santé, conseil régional de développement, etc.) et ont peine à suffire. Les questions d'aménagement urbain ne sont pas définies comme une priorité. Il pourrait en être autrement si les municipalités étaient appelées à jouer un rôle plus actif dans des dossiers de nature sociale, ce que laisse aussi présager la volonté de décentralisation du gouvernement provincial. Enfin, sur le plan individuel et local, les femmes semblent davantage attirées vers la politique scolaire qui concerne directement leurs enfants. Il revient donc à la Commission de prendre les moyens pour faire inscrire progressivement les préoccupations d'ordre urbain au programme des femmes et des groupes de femmes de Québec. Pour y arriver, la Commission doit tableer sur son mandat, c'est-à-dire promouvoir à l'intérieur de l'appareil municipal les intérêts des femmes et ainsi démontrer la pertinence d'une action féministe dans le cadre

municipal. Ainsi en est-il du dossier de la sécurité urbaine qui pourrait fournir matière à des collaborations intéressantes entre la Ville et les groupes de femmes.

Personne n'est prophète en son pays pourrait-on dire au sujet de la Commission. En effet, si elle n'a pas encore toutes les retombées que l'on souhaiterait auprès des citoyennes¹⁰, son expérience suscite beaucoup d'intérêt à l'extérieur, dans le monde municipal et auprès des organismes qui travaillent sur les questions urbaines. La Commission demeure encore une expérience unique dans le monde municipal québécois en ce qui a trait à la participation de citoyennes à la vie politique municipale et a ainsi valeur d'exemple. Des représentantes de la Commission participent régulièrement à des activités de toute nature alimentant les discussions avec des personnes-ressources et spécialistes du Québec, du Canada ou de l'étranger¹¹. Une des retombées indirectes du travail de la Commission est l'imminente mise sur pied du Réseau québécois femmes et municipalités, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales. Cette structure légère doit, entre autres choses, permettre la promotion et la diffusion des expériences menées sur les questions liées aux femmes à l'intérieur du réseau municipal¹².

En conclusion, nous terminerons sur l'éternel défi d'une instance comme la Commission, celui de démontrer de manière indiscutable sa pertinence, et nous reviendrons sur les relations entre les élues et la Commission.

Les défis de la Commission

La Commission Femmes et ville est issue de la volonté politique d'un parti bien alimenté par les femmes et ayant entre autres objectifs de favoriser la participation populaire et, en particulier, celle des citoyennes¹³. Pour assurer une certaine pérennité à ces mécanismes consultatifs, le dernier conseil municipal avait pris soin de faire enchâsser la politique de consultation dans la charte de la Ville de Québec. De cette façon, on rend plus difficile son éradication à l'occasion d'un changement politique au conseil. Toutefois, le succès de structures comme la Commission repose en grande partie sur les ressources humaines et techniques qu'on leur accorde : les membres des commissions sont des personnes bénévoles qui ne peuvent en aucun cas accomplir l'ensemble des tâches afférentes à leur mandat. En ce sens, si la survie théorique des

10. Reconnaissons toutefois qu'il s'agit d'un travail de longue haleine dont il serait vain d'attendre des résultats tangibles immédiats.

11. A titre d'exemples : collaboration régulière avec la Ville de Montréal, participation à des colloques (Colloque sur la sécurité urbaine à Hull, Congrès de l'Association internationale des maires francophones à Québec), rencontres avec des délégations de l'étranger (Japon, Tunisie).

12. C'est au fil des discussions dans le cadre de leur mandat respectif que des responsables du dossier «Femmes et ville» de certaines municipalités, du Secrétariat à la condition féminine et du ministère des Affaires municipales ont convenu de la pertinence de la mise sur pied d'un tel réseau.

13. Cet investissement par les femmes a eu des retombées puisqu'aux élections de l'automne 1997, le Rassemblement populaire comptait douze candidates sur un total de vingt districts électoraux. Malgré les pertes enregistrées par ce parti en novembre dernier, la représentativité des femmes au sein du conseil municipal a légèrement augmenté. Le Rassemblement populaire a fait élire quatre conseillères sur un total de huit élus et élues. Les deux partis de l'opposition réunis comptent trois conseillères sur un total de douze personnes élues. Le conseil municipal précédent ne comptait que cinq femmes, toutes du Rassemblement populaire qui détenait alors quinze sièges. Cette nouvelle répartition des sièges entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition changera considérablement l'exercice du pouvoir pour le parti du maire L'Allier.

commissions est en grande partie protégée, leur survie technique peut être sérieusement compromise par un changement politique et la Commission, privée de ses ressources, risque de devenir une coquille vide¹⁴. La participation des citoyens et des citoyennes n'est possible que lorsqu'elle relève d'une volonté politique affirmée et assortie de ressources financières et humaines, il n'est plus besoin d'en faire la preuve¹⁵. Toutefois, le contexte d'austérité budgétaire déjà difficile avant l'annonce des importants transferts du gouvernement péquiste ne laisse présager rien de bon. En effet, la nature des actions faites par la Commission pour améliorer les conditions de vie des femmes ne permet pas d'enregistrer des retombées tangibles, facilement mesurables selon une logique purement économique. Comment mesurer un changement de mentalité en espèces sonnantes et trébuchantes? Dans un contexte politico-économique où seule la rentabilité économique importe, la vulnérabilité de la Commission Femmes et ville demeure très grande.

La Commission par rapport aux élues

Dans l'introduction, nous soulevions l'idée que l'existence au sein de l'appareil municipal d'une instance composée entièrement de femmes pouvait appuyer les conseillères municipales dans l'exercice de leurs fonctions, notamment dans le cas des dossiers touchant la condition féminine.

Au dire des deux ex-conseillères responsables de la Commission et de la condition féminine jusqu'aux élections de l'automne 1997¹⁶, la présence de la Commission Femmes et ville est un apport important, et ce, sur divers plans. À l'interne, la présence constante de citoyennes leur a permis de se recentrer continuellement sur les questions touchant les femmes, alors qu'avec la multitude des dossiers à traiter elles auraient pu à l'occasion manquer de vigilance. Cette pression exercée sur elles a eu l'avantage de leur donner une légitimité lorsqu'elles ont eu à faire valoir le point de vue et les besoins des femmes. En ce qui concerne la fonction publique et le conseil municipal, toujours à l'interne, l'énorme travail de sensibilisation effectué par la Commission leur a évité de faire continuellement la démonstration de la pertinence des changements souhaités. Ainsi, le projet d'allocations pour frais de garde a été accepté sans discussion, alors qu'il n'y a pas si longtemps il aurait fallu le justifier avec vigueur¹⁷. De plus en plus, on s'assure de consulter la Commission au moment de l'élaboration des projets.

À l'externe, la légitimité que procure l'existence de la Commission permet aussi de faire avancer certains dossiers qui relèvent d'organismes régionaux. En effet, la Commission s'est permis de déborder un peu des limites strictes de son mandat en formulant des recommandations touchant certains organismes

14. Le soutien technique aux commissions et aux conseils de quartier est assumé par l'équipe du Bureau des consultations publiques. Ces fonctionnaires n'occupent pas des postes permanents et, durant la dernière campagne électorale, les candidats à la mairie, à l'exception du maire sortant, ont déclaré vouloir couper ces ressources.

15. L'expérience de Winnipeg en témoigne. Voir Wichern (1984).

16. Il s'agit de M^{me} Charlotte Maltais Munger, présidente de la Commission, de M^{me} Francine Roberge, membre du comité exécutif et responsable du dossier de la condition féminine jusqu'en novembre 1997.

17. Rappelons que les frais de garde sont maintenant remboursés aux parents bénévoles siégeant à différents comités de la Ville.

régionaux ayant une incidence sur la qualité de vie des femmes de Québec, faisant valoir qu'il était du mandat de la Ville de Québec de promouvoir ces questions au sein des organismes où elle est présente¹⁸. Ainsi en est-il de l'arrêt sur demande à la Société de transport de la communauté urbaine de Québec (STCUQ), en voie d'être institué. Enfin, les conseillères ont apprécié être sollicitées pour faire connaître l'expérience de la Commission. Elles ont pu créer des contacts avec des groupes de femmes au niveau local ou dans le monde municipal où la Commission suscite beaucoup d'intérêt. Les retombées dépassent donc largement le cadre local et il est permis de penser que cette expérience sera reprise ailleurs.

Malgré ces éléments positifs, les ex-conseillères demeurent inquiètes. Il reste que les débats entourant la pertinence d'une telle structure consultative au sein de l'administration municipale ne sont pas étrangers aux débats plus larges sur la mission sociale des municipalités. Pour nombre d'actrices et d'acteurs locaux, il apparaît évident que la redistribution des responsabilités entre les différents ordres de gouvernement tend à redonner une place plus centrale aux municipalités dans l'ordre du jour social. Cependant, dans l'actuel contexte d'austérité budgétaire, la tentation est forte pour plusieurs de renvoyer les villes à leurs égouts, là où l'on risque moins de se faire déranger par les femmes. Il pourrait y avoir des surprises!

Nicole Brais
Centre de recherche en aménagement et développement
Université Laval

RÉFÉRENCES

BOUFFARD, Ginette

1994 *L'aménagement urbain aux couleurs des femmes*. Mémoire soumis à la Commission Femmes et ville, le 4 mai.

BRAIS, Nicole, *et al.*

1994 *Femmes en ville : des espaces à réinventer*. Mémoire soumis à la Commission Femmes et ville, le 4 mai.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1997 *La place des femmes dans le développement des régions*. Québec, Secrétariat à la condition féminine.

WICHERN, P. H.

1984 *Evaluating Winnipeg's Unicity : Citizen Participation Resident Advisory Groups, 1971-1984*. Winnipeg, Institute of Urban Studies, University of Winnipeg.

18. Au départ, il était entendu que les recommandations formulées par la Commission devaient toucher exclusivement les champs de compétence municipale.